

Les bibliothèques ne devraient pas rouvrir au public le 11 mai | Livres Hebdo



Par Vincy Thomas, le 29.04.2020 à 19h23 (mis à jour le 29.04.2020 à 20h00)

REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Les bibliothèques ne devraient pas rouvrir au public le 11 mai



BIBLIOTHÈQUE GEORGES BRASSENS - PHOTO OLIVIER DION.

Cinq associations de bibliothécaires ont publié un document précis et technique pour que les bibliothèques puissent retrouver une activité normale une fois la pandémie de Covid-19 terminée. Elles déconseillent l'ouverture au public dès le 11 mai.

Les associations professionnelles des bibliothèques - l'ABF, l'ADBGV, l'ABD, l'ACIM et BiblioPat - ont publié mercredi 29 avril en fin de journée un document réalisé en concertation avec le Service du Livre et de la Lecture et l'Association Nationale des Conseillers pour le Livre et la Lecture, au service des bibliothécaires et des élus, énonçant des recommandations spécifiques pour organiser le déconfinement des bibliothèques, autorisé à partir du 11 mai si les conditions sanitaires le permettent.

Pour ces cinq organismes, le déconfinement devra se faire en plusieurs phases dans le temps. Le retour à l'activité normale ne pourra se faire qu'une fois la pandémie de Covid-19 terminée.

Trois constatations:

- les associations déconseillent une réouverture des locaux des bibliothèques aux publics dès le 11 mai, mais proposent un redéploiement progressif de leurs services ;
- elles proposent un calendrier de déconfinement par phases, avec un retour à la normale échelonné, en fonction des territoires ;
- enfin elles sollicitent les services de l'Etat pour apporter tout éclaircissement, validation et préconisations pour la réouverture progressive des bibliothèques.

Un site web ressource, qui sera actualisé progressivement, sera ouvert à l'adresse : <http://www.biblio-covid.fr>

Le document d'une trentaine de pages rappelle notamment les risques juridiques encourus par les établissements ne respectant pas certaines recommandations sanitaires. "Pour ce qui est des recommandations sanitaires générales, il conviendra de s'en remettre aux consignes et validations de l'Etat. Une sollicitation des autorités sanitaires et des services compétents de l'Etat est en cours à ce sujet", indique le texte.

Modalités

Le document fait aussi la synthèse de l'impact du virus, notamment sur les différents matériaux. Il est conseillé d'imposer une quarantaine: 10 jours pour les documents plastifiés ou sous boîtiers plastique, 3 jours pour les documents papier ou cartonnés. Cette quarantaine s'impose pour tous les retours. Par ailleurs, "Il est inutile de prévoir une désinfection des collections restées dans les locaux de la bibliothèque pendant le confinement, ni des rayonnages et mobiliers."

"Convaincues de l'utilité sociale, culturelle, éducative des bibliothèques, les associations proposent des recommandations permettant une réouverture progressive, sereine et maîtrisée des équipements, tant pour la population que pour les personnels. Il s'agit donc de tenir compte du contexte sanitaire, et de prendre les précautions adaptées", précisent ces associations.

Les bibliothèques devront mettre à disposition des flacons de gel hydroalcoolique et chaque usager devra se laver les mains avant d'entrer dans l'établissement. Les banques d'accueil et de prêts devront être protégés par un écran comme dans les commerces et les agents devront tous être masqués.